

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 5 septembre 2012

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. TACHON – ETIENNE - JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL
MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – LE CORRE - Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN –
Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX – MM. LE TINNIER – Mme LE BARS

Absent : M. HICQUEL

Secrétaire de séance : Mme VALLEE

Le compte rendu de la réunion du 27 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

SALLE DES SPORTS

1°) – Règlement intérieur

Sur proposition de la commission des sports, un règlement intérieur va être élaboré et soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Une convention annuelle sera également signée avec les utilisateurs.

2°) – Achat de matériel

Le Conseil Municipal décide les achats suivants :

Poutre et plan incliné : 432.29 € TTC

Buts mini hand PVC : 368.92 € TTC

:

Panneau d'affichage et poubelles : commande en cours

Extincteurs + plans évacuation : 977.13 € TTC

MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR

La maintenance du défibrillateur est confiée à SANO & PHARM pour un coût annuel de 179.40 €.

BAIL LA POSTE

Le bail du bureau de poste, arrivant à échéance le 31 décembre 2012, va faire l'objet d'un renouvellement sur les mêmes bases que le bail initial.

ACHAT DE MATERIEL

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un nettoyeur haute pression au prix de 1 614.60 € TTC.

ACHAT DE LOGICIEL

Le Conseil Municipal décide de réaliser la cartographie du cimetière moyennant un coût TTC de 1 698.32 €

EQUARRISSAGE :

Les opérations de collecte, de transport et de traitement de cadavres d'animaux sont régies par 2 marchés :

- Un marché public géré par France Agri-Mer pour tous les cadavres dits « d'intérêt général »
- Un marché privé avec SIFDDA pour les cadavres dits de « déchets privés » avec un financement par les détenteurs de déchets

Cadavres d'intérêt général :

- Tous les animaux trouvés morts sur le domaine public
 - Animaux nuisibles suite à la demande de la mairie ou d'un organisme chargé de suivre les nuisibles
 - Animaux issus d'une battue administrative ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral
- Cette collecte est prise en charge financièrement par France Agrimer

Cadavres « déchets privés » :

- Animaux déposés par des privés
- Déchets de chasse issus de la dépouille d'animaux chassés et consommables (viscères, peaux, têtes, pattes, ...)

Le coût d'enlèvement des déchets est fixé comme suit :

- enlèvement de moins de 100 kgs : 45 €
- enlèvement de 100 à 200 kgs : 60 €
- enlèvement de 200 à 500 kgs : 120 €
- enlèvement supérieur à 500 kgs : 180 €

Dans le cas où la commune accepte de collecter l'ensemble des cadavres d'animaux, elle devra en assumer la charge financière y compris pour les cadavres d'intérêt général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter la collecte aux seuls cadavres qui entrent dans le cadre du marché public « France Agrimer ».

AIRE DE COVOITURAGE A BEL AIR

Le Conseil Général a programmé la réalisation d'une aire de covoiturage à Bel Air sur laquelle sera installé un abri bus bois.

QUESTIONS DIVERSES

1°) – Réfection toiture clocher église

Les travaux ont été confiés à CBCE pour un coût total de 1 847.82 € TTC

2°) - Tarifs CAP SPORTS

Des activités organisées pour les enfants par CAP SPORTS vont être reconduites pour l'année scolaire 2012-2013 :

- CE et CM le mercredi après midi
- GS et CP le samedi matin

Le Conseil Municipal, considérant l'augmentation du prix horaire de l'intervention d'un animateur, porte la participation annuelle des familles à 27 € à 28 € par enfant. En cas, d'inscription en cours d'année, la participation sera calculée par trimestre.

3°) - Repas du CCAS

Samedi 29 septembre à 12 H 30

4°) – Accueil des nouveaux mottérieux

Vendredi 12 octobre 2012 à 19 H

5°) – Inauguration de la salle des sports

Elle pourrait avoir lieu le samedi 10 novembre

6°) – Prochaine réunion du Conseil Municipal

3 octobre 2012